

Procès-Verbal du Conseil Municipal de la commune de Rammersmatt
Séance du 30 Août 2020

Etaient présents : Mesdames Adeline DEHLINGER, Virginie MANAKOFAIVA, Laetitia KLEIN, Astrid KOHLER Patricia PABST, Stéphanie SCHWARZ, Messieurs Benoît HAAGEN, Bernard SCHUFFENECKER, Christophe ZUMSTEIN, Stéphane LAMBOLEZ, Jean-Jacques GUTH

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du 28 juin 2020 et désignation du secrétaire de séance
2. Désignation des membres au sein des commissions thématiques à la CCTC
3. Avenant au pacte fiscal financier 2015-2020 - CCTC
4. Création d'une nouvelle voie dans la localité
5. Désignation des membres de la CCID (commission des impôts directs)
6. Renouvellement contrat du secrétaire de mairie M. Jacky QUIN
7. Régularisation portion terrain sur domaine public (M. Laurent GRUNINGER)
8. Renégociation emprunt communal
9. Contrat assurance pour les élus
10. Divers

POINT 01 : Dél. 27/2020

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 JUIN 2020 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver le dernier compte rendu de la séance du 28 juin 2020 et désigne par là même M. Jacky QUIN comme secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

Unanimité.

POINT 02 : Dél. 28/2020

DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS THEMATIQUES A LA CCTC

M. le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier émanant de la Communauté de Communes de Thann-Cernay qui demande aux communes membres, de bien vouloir procéder à la désignation d'un représentant ayant la qualité de conseiller communautaire ou municipal. Des commissions thématiques de travail nouvellement créées, seront chargées d'étudier les dossiers soumis au bureau et au conseil de communauté.

Les membres suivants sont choisis :

Commission économie	2	Laeticia KLEIN
Eau et assainissement		Adeline DEHLINGER
Patrimoine		Adeline DEHLINGER
Equipements sportifs et de loisirs		Virginie MANAKOFAIVA
Tourisme		Stéphane LAMBOLEZ
Environnement		Bernard SCHUFFENECKER
Petite enfance		Patricia PABST
Culture		Stéphanie SCHWARZ

Aménagement du territoire
Logement
Finances
Administration générale
Communication

Jean-Jacques GUTH
Astride KOHLER
Laeticia KLEIN
Stéphane LAMBOLEZ
Christophe ZUMSTEIN

Adopté à l'unanimité.

POINT 03 : Dél. 29/2020

AVENANT N° 3 AU PACTE FISCAL ET FINANCIER 2015-2020 - CCTC

M. le Maire fait connaître aux membres présents qu'en date du 25 juin 2020, le Président de la CCTC, M. LUTTRINGER, avec l'avis unanime du bureau, a décidé par un avenant n° 3 de prolonger d'un an le pacte fiscal et financier.

Pour finaliser cette décision, les conseils municipaux des 16 communes membres doivent maintenant se prononcer par délibérations concordantes sur l'approbation de cet avenant.

Monsieur le Maire expose,

Le pacte fiscal et financier 2015-2020 a été approuvé par le Conseil de Communauté le 27 juin 2015. Sa vocation a été de créer un dispositif de solidarité financière entre la Communauté de Communes et les communes et d'optimiser les ressources à l'échelle du territoire communautaire. Il a permis de réaffecter aux communes le surcroît de produit fiscal levé, tout en améliorant le coefficient d'intégration fiscale communautaire, ce qui a eu un effet positif sur la DGF communautaire.

Le pacte prévoit, pour une première période allant de 2015 à 2020, un versement aux communes membres de fonds de concours à hauteur d'un montant global annuel de 3.282.600 € et la prise en charge par la Communauté d'une fraction de la contribution des communes au FPIC à hauteur de 217.715 €. L'axe 4 du pacte a, par ailleurs, conduit à la prise en charge par la Communauté de Communes d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme, représentant un coût annuel d'environ 125.000 € (service mis en place depuis le 1^{er} juillet 2015). Les avenants n° 1 et 2, passés respectivement en 2016 et 2017, ont confirmé la poursuite des mécanismes de financement alloués par la Communauté de Communes ainsi que l'intégration du financement du Très Haut Débit.

Le pacte fiscal et financier 2015-2020 arrive à son terme au 31 décembre 2020. Compte tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et de ses incidences économiques et sociales dont les retombées économiques et fiscales ne seront précisées qu'en 2021, il apparaît difficile d'en retravailler le contenu et les modalités dans un calendrier aussi court.

Il s'agit par conséquent, de prolonger le pacte fiscal et financier pour une durée d'un an jusqu'à fin 2021 par un avenant n° 3, en définissant les conditions de poursuite pour cette période.

L'avenant n° 3 reconduit les mécanismes de financements validés précédemment :

- La poursuite du versement aux communes de fonds de concours
- La reconduction de la prise en charge partielle du prélèvement communal au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales,
- La prise en charge par la Communauté de Communes d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme et le financement du Très Haut Débit par emprunt pour le compte des communes membres.

Une modification est également apportée aux modalités de versement du fonds de concours, dans l'annexe 5 du pacte fiscal, portant sur le règlement d'intervention des fonds de concours : les crédits non consommés dans l'année N seront désormais reportés dans la limite du 31 décembre de N + 3.

Toutes les autres dispositions du pacte fiscal et financier sont maintenues en vigueur jusqu'à fin 2021, pour autant qu'elles ne sont pas affectées ou contredites par le présent avenant.

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal la mise en place d'un troisième avenant au pacte fiscal, intégrant ces différents éléments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

- **D'approuver** l'avenant n° 3 au pacte fiscal et financier 2015-2020, tel qu'exposé
- **De charger** M. le Maire de signer toutes les pièces correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

POINT 04. Dél. 30/2020

CREATION D'UNE NOUVELLE VOIE DANS LA LOCALITE

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la construction récente d'une maison d'habitation par les époux GALMICHE Marcel, au droit de la parcelle cadastrée section 5 parcelle 67, lieudit « Village » d'une surface de 2,95 ares.

Ce bâtiment esseulé longeant et donnant sur un chemin communal, ne dispose pas d'un nom de voie.

Aussi, le Conseil Municipal sur demande du Centre des Finances Publiques de Thann, décide la création de cette voie appelée dorénavant « rue de Roderen ». Cette administration et le propriétaire en seront avertis.

POINT 05 : Dél. 31/2020

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID (commission communale des impôts directs)

M. le Maire rappelle que par délibération prise le 7 juin dernier, le point concernant la désignation de la commission CCID (commission communale des impôts directs) avait été traité que partiellement. Depuis cette date, des candidats nouveaux se sont proposés et complètent la liste. Ils sont retenus à l'unanimité par l'assemblée.

La composition de cette commission est la suivante :

Mme DEHLINGER Adeline	M. GUTH Jean-Jacques
Mme KLEIN Laetitia	Mme KOHLER Astrid
M. LAMBOLEZ Stéphane	Mme MANAKOFAIVA Virginie
M. SCHUFFENECKER Bernard	Mme SCHWARZ Stéphanie
M. ZUMSTEIN Christophe	Mme PABST Patricia
M. DOPPLER Marc	Mme KLEIN Anita
Mme HAAGEN Nadine	Mme LERCH Véronique
M. DEHLINGER Mathieu	M. PABST Jacky
M. KOHLER Jean-Marc	Mme ZUMSTEIN Karine
M. KIPPELEN Stéphane	Mme LERCH Hélène
M. CARDOT Fabrice	Mme HAAGEN Stéphanie
M. MANAKOFAIVA Stanley	M. TOCCO Antoine

Adopté à l'unanimité.

POINT 06 : Dél. 32/2020

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU SECRETAIRE DE MAIRIE

M. le Maire fait part à l'assemblée que la situation médicale de Mme CORDEIL Catherine ne s'est nullement améliorée et qu'elle est toujours hospitalisée au Centre Hospitalier de ROUFFACH.

Afin d'assurer la continuité du bon fonctionnement des services administratifs à la mairie de Rammersmatt, le contrat de M. QUIN Jacky, secrétaire de mairie contractuel remplaçant, arrivé à terme au 31 août 2020, est reconduit pour une nouvelle période, soit du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020 inclus.

Un arrêté du Maire suivra conformément aux dispositions réglementaires de la Fonction Publique Territoriale existantes

Adopté à l'unanimité.

POINT 07 : Dél. 33/2020

REGULARISATION PORTION DE TERRAIN SUR DOMAINE PUBLIC (M. Laurent GRUNINGER).

M. le Maire évoque auprès du Conseil la situation actuelle de la parcelle appartenant à M. GRUNINGER Laurent qui longe la rue Bellevue à Rammersmatt.

Après établissement par un géomètre d'un procès-verbal d'arpentage, il se trouve qu'une portion de terrain d'une surface de 1,01 are figure et empiète sur le domaine public communal.

Afin de régulariser cette situation dans les faits, le Conseil Municipal décide de céder à l'euro symbolique cette surface en question (1,01 are) à M. GRUNINGER Laurent, charge à ce dernier :

- **D'effectuer des travaux de consolidation du talus**
- **De procéder à titre obligatoire, à la mise en place d'une bordurette sur toute la longueur du terrain configurée**
- **De prendre entièrement à sa charge les frais de l'établissement d'un acte notarial qui suivra en guise de régularisation. (choix du Notaire à déterminer par l'intéressé).**

L'intéressé sera avisé de cette décision prise, par courrier adressé par voie postale ainsi qu'auprès du Notaire choisi.

Adopté à l'unanimité.

POINT 08 : Dél. 34/2020

SOUSCRIPTION EMPRUNT RENEGOCIE 178.125 € A LA CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune dispose d'un prêt de 300.000 € à un taux fixe à 3,60 % sur 20 ans, souscrit auprès du Crédit Agricole à STRASBOURG, qui remonte au 31/10/2020.

Après avoir consulté plusieurs organismes bancaires dans le cadre d'une renégociation du taux, la Caisse d'Epargne Grand Est Europe nous a fait une proposition à des conditions très intéressantes.

Capital restant dû au 11 août 2020	178.125 €
Taux d'intérêt du prêt :	taux fixe de 0,91 %
Durée de la phase d'amortissement :	trimestrielle
Date prévisible de la 1 ^{ère} échéance :	1 ^{er} décembre 2020

Après réflexion, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe et charge M. le Maire d'engager les démarches nécessaires auprès de cet organisme bancaire.

Adopté à l'unanimité.

POINT 09 : Dél. 35/2020

CONTRAT D'ASSURANCE POUR LES ELUS

M. le Maire présente un projet de contrat d'assurance qui couvre l'ensemble du Conseil Municipal pendant la durée de ce mandat électoral, au titre d'une protection de responsabilité, engagement, protection juridique par rapport aux missions données etc...

Les frais relativement modérés seront supportés par les intéressés.

Contact sera pris auprès d'une Société d'assurance en question, afin d'engager cette couverture nécessaire auprès des élus.

Adopté à l'unanimité.

DIVERS

Visite de sécurité pour le chapiteau

M. le Maire signale que le passage de la commission départementale pour la conformité du chapiteau est repoussé au 18 septembre prochain.

Association des Joyeux Lurons

Compte tenu de la rentrée des classes et de la mise en place du protocole sanitaire, l'Association les Joyeux Lurons ne pourra occuper la salle située au second étage du bâtiment qu'à partir du mardi 8 septembre prochain.

Bulletin le P'Tit S'schnooga Bletta

Le bulletin d'informations aux habitants de la localité est en cours de finition et sera distribué rapidement à la population.

Site Internet de la commune

M. Christophe ZUMSTEIN est en train de revisiter le site Internet de la commune de Rammersmatt. L'assemblée s'en félicite.

Panneaux de signalisation

L'ensemble des panneaux de signalisation en place dans la localité vont être revus prochainement. Certains d'entre eux méritent d'être remplacés, car illisibles.

Location de la salle communale

Les nouveaux formulaires de demande de location de la salle des fêtes, plus complet et plus explicite, vont être rapidement proposés au Conseil Municipal. Des tarifs pour la location de la vaisselle ainsi qu'un forfait ménage sont à l'étude. Ce point sera revu prochainement.

Repas des aînés

La date du dimanche 13 décembre est retenue pour le repas des aînés. L'information va être diffusée.

Archives communales

M. le Maire signale qu'un profond rangement est à faire dans la salle des archives. Tout le classement est à reprendre. Des caissettes plastiques et boîtes archives sont nécessaires pour obtenir un résultat cohérent et fonctionnel.

Mesdames MANAKOFAIVA Virginie et KOHLER Astrid vont s'atteler à cette tâche ardue.

Ecole à Rammersmatt

Mme MANAKOFAIVA Virginie fait un exposé succinct concernant la rentrée des classes 2020/2021 début septembre.

Un nouveau projet étant en train de voir le jour à Leimbach par la construction d'un nouveau périscolaire, la salle communale de Rammersmatt va servir de tremplin pendant cette période. Virginie se félicite de l'engagement des membres du bureau du SIS (Syndicat scolaire Leimbach/Rammersmatt) qui a permis la mise en place de ces locaux prêt à accueillir de nombreux élèves.

Le Conseil Municipal est rassuré par ce bon fonctionnement et adresse également tous ses remerciements à l'équipe concernée.

Plus personne ne demandant plus la parole, M. le Maire clos la réunion à 12 heures

Rammersmatt le 19 septembre 2020
Le Maire
Benoît HAAGEN

